

Paris, le 2 avril 2015

Mots-clés : INVITATION PRESSE / PROTECTION SOCIALE / RECRUTEMENT / TNS TPE-PME

Invitation presse

Spécialiste de la Santé et de la Prévoyance pour les TNS, TPE et PME, CIPRÉS ASSURANCES informe sur la Mutuelle Obligatoire

Aix-en-Provence, jeudi 2 avril – 15 h 00 – 16 h 30

Château de la Pioline - 260 rue Guillaume du Vair – 13 290 – Aix en Provence

Pour vous inscrire :

Contacts Presse : Agence C3M, Tél. 01 47 34 01 15 - contact@agence-C3M.com

Jean-François Marty (tél. 06 09 37 08 58 – jeanfrancois@agence-C3M.Com) / Michelle Amiard (tél. 06 60 97 24 00)

Rencontres individuelles à l'horaire de votre convenance

Avec : Laurent Ouazana, Président de CIPRÉS ASSURANCES

Sylvie Langlois, Directrice Générale de CIPRÉS ASSURANCES

- **Quelques mois avant la généralisation de la Mutuelle Santé dans toutes les entreprises, CIPRÉS ASSURANCES entame une tournée d'informations nationale qui passe par Aix-en-Provence, le 2 avril.**
- **L'occasion de faire le point sur un sujet qui touche à la Couverture Santé de centaines de milliers de salariés en région, et aux charges sociales des entreprises qui les emploient.**

Les nouvelles règles du jeu de la protection sociale pour les salariés

97,6 % des entreprises françaises sont des PME. Elles représentent 2 emplois sur 3. Ces TPE/PME seront soumises en janvier 2016 à une nouvelle obligation, celle de financer la protection sociale complémentaire de leurs salariés.

Autrement dit, **dès janvier 2016, des millions d'entreprises** devront obligatoirement faire souscrire à chacun de leurs salariés une assurance collective, et en financer la moitié. Cette mutuelle qui est souvent incluse au nombre des avantages sociaux dans les grandes entreprises, va donc devenir un acquis social pour tous. C'est ce que la Loi de 2013, l'Accord National Interprofessionnel, a décidé.

En pratique, **de nombreuses questions se posent :**

Quelles sont les garanties dans le panier obligatoire ? Peut-on choisir des garanties supplémentaires ? Que font les salariés qui ont déjà une mutuelle individuelle ? Qui paie quoi, du salarié ou de l'entreprise ? Tous les secteurs

d'activités sont-ils impactés ? A compter de quelle taille d'entreprise la Loi s'applique-t-elle ? Le patron peut-il imposer une mutuelle à l'ensemble de ses salariés ? Le salarié peut-il refuser la mutuelle ? De combien les charges sociales des entreprises vont-elles augmenter ? A qui s'adresser ?

La loi s'applique-t-elle aux chefs d'entreprises eux-mêmes (la moitié d'entre eux ne sont pas couverts par une assurance complémentaire) ?

Couvrir les frais de santé des salariés est une bonne chose. Encore faut-il protéger aussi le dirigeant de l'entreprise. Combien ont pensé à se protéger avec une Garantie Prévoyance. Car que se passe-t-il lorsque l'entrepreneur ne peut plus travailler suite à une maladie ou un accident ? Comment générer du chiffre d'affaires alors que l'artisan ne peut pas travailler ? Comment payer le loyer quand il n'y a plus temporairement de rentrée d'argent ?

3 000 courtiers dans le réseau CIPRÉS ASSURANCES

Pour répondre aux besoins d'informations émanant des chefs d'entreprises et de leurs salariés, CIPRÉS ASSURANCES compte sur son réseau de courtiers de proximité qui connaît bien le tissu économique local. CIPRÉS ASSURANCES compte déjà 3 000 courtiers indépendants dans son réseau, et ambitionne d'en recruter 2 000 nouveaux à horizon 2018. Cette tournée nationale permettra d'informer le réseau, et de recruter de nouveaux courtiers membres dans toutes les régions.

« CIPRÉS ASSURANCES présentera aux candidats courtiers qui s'interrogent sur l'extension de leur activité, les opportunités de ce marché de la protection sociale des TPE/PME/TNS, les produits à proposer, le dispositif d'accompagnement pour les épauler dans leur rôle de conseil vis-à-vis de leurs clients, chefs d'entreprises et salariés, au moment de la prise de décision, le dispositif post adhésion pour répondre aux demandes des assurés », explique Laurent Ouazana, Président de CIPRÉS ASSURANCES.

A propos du de CIPRÉS ASSURANCES

CIPRÉS ASSURANCES, créé en 2000 est un courtier grossiste souscripteur, spécialisé en assurance de personnes, notamment sur la protection sociale complémentaire (prévoyance et santé) des TNS, TPE et PME. CIPRÉS conçoit et gère une gamme de produits, distribuée au travers d'un réseau de 3 000 courtiers indépendants présents sur toute la France, ou via d'autres réseaux de distribution. Fin 2014, CIPRES ASSURANCES avait près de 50 000 contrats en portefeuille et génère plus de 1 000 nouvelles entreprises adhérentes par mois. CIPRÉS est membre fondateur du Syndicat10, Syndicat National des Courtiers Grossistes Souscripteurs.

Pour en savoir plus : <http://cipres.fr/>